

COMMUNIQUÉ

Avis aux employeurs : c'est le retour de l'Escouade jeunesse de la CSST à Laval!



Pour prévenir les accidents du travail chez les 24 ans et moins, faites appel à l'Escouade jeunesse de Laval !

Laval, le 19 mai 2015 – Alors que l'été approche à grands pas et que les jeunes joignent en masse le marché du travail, la CSST déploie son Escouade jeunesse à travers la province pour la quatorzième année d'affilée. Du 4 mai au 7 août, les employeurs de Laval qui embauchent des jeunes peuvent recevoir – tout à fait gratuitement – la visite d'un dynamique duo d'agents de prévention.

Direction régionale de Laval
1700, boulevard Laval
Laval (Québec) H7S 2G6

Au programme : les risques liés au travail effectué par les jeunes, les mesures de prévention à appliquer, ainsi que les droits et les obligations en matière de santé et de sécurité du travail, tant ceux des jeunes que ceux de leur employeur.

Par l'entremise d'ateliers interactifs, pas moins de 800 travailleurs lavallois de 24 ans et moins seront ainsi sensibilisés aux risques et aux conséquences des accidents du travail. À la grandeur du Québec, les 18 équipes formant l'Escouade comptent rejoindre au total plus de 20 000 jeunes.

Des jeunes pour parler à d'autres jeunes

Afin d'éviter les accidents, les jeunes travailleurs qui commencent un nouvel emploi ne doivent pas hésiter à poser des questions et à demander une formation à leur employeur dès leur embauche. Question de faire passer ce message aux jeunes, rien de mieux que de faire appel à d'autres jeunes. Les membres de l'Escouade jeunesse, tous étudiants universitaires, prennent leur mission à cœur. En équipes de deux, ils se déplacent dans les entreprises, sur rendez-vous, pour animer une activité d'une quarantaine de minutes.

Pour en savoir plus sur les services de l'Escouade jeunesse à Laval ou pour recevoir sa visite, communiquez avec le bureau de la CSST, au 450 967-3200 : Marie-Ève Julien au poste 2902 et Ariane Dagenais-Beaulé au poste 3215.

Les jeunes, une priorité pour la CSST

Les 24 ans et moins se retrouvent plus souvent qu'autrement dans la position de « nouvel employé », ce qui les rend particulièrement à risque de subir un accident du travail. S'ils sont plus vulnérables, c'est entre autres parce qu'ils présentent une mobilité élevée en emploi et qu'ils font souvent face à un cumul de contraintes, par exemple des horaires irréguliers ou un travail répétitif. En 2014, au Québec, près de 11 000 jeunes sont blessés, mutilés, ou même tués au travail. Un nombre toujours trop élevé, mais qui tend heureusement à diminuer au fil des ans et des efforts déployés par les milieux de travail, de concert avec la CSST.

- 30 -

Source : Manon Galipeau, communicatrice régionale
CSST – Direction régionale de Laval
Tél. : 450 967-3200, poste 3280 ou 1 866 223-9321
manon.galipeau@csst.qc.ca